

Bilan de compétences

Livret d'accueil



Copass Conseil

Coordonnées de l'organisme de Formation COPASS Conseil

Numéro Siret: 98384347500010

Adresse postale: 7 Boulevard Lacordaire, 13013 Marseille

Téléphone: 06 66 96 83 95

Mail: copassconseil@gmail.com

Site: <https://copass-conseil.com/>

Présentation de COPASS Conseil

COPASS Conseil est un cabinet spécialisé en accompagnement scolaire et professionnel avec pour objectifs de travailler sur les thématiques de l'orientation, la poursuite d'études, l'insertion professionnelle ou encore la formation et le coaching professionnel.

Valeurs de COPASS Conseil

- **Accompagner:** Parce que chaque parcours est unique, nous mettons un point d'honneur à accompagner chaque personne dans sa réflexion sur son avenir. À travers des bilans personnalisés et des ateliers interactifs nous les aidons à mieux se connaître, à prendre confiance en leurs choix et à mettre en place des plans d'actions clairs et cohérents par rapport à leurs parcours.
- **Guider:** L'orientation est un chemin parfois flou et rempli d'incertitudes. Nous sommes là pour éclairer les différentes voies possibles, en apportant des conseils concrets et des outils adaptés à chaque profil, afin que chacun puisse avancer sereinement vers son avenir professionnel.
- **Transmettre:** Parce que bien s'orienter, c'est aussi mieux comprendre le monde qui nous entoure, nous partageons nos connaissances sur les métiers, les formations et les compétences clés de demain. Nous donnons aux jeunes et aux adultes les clés pour faire des choix éclairés et construire un projet professionnel qui leur ressemble.

Présentation du bilan de compétences

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

CONTACTEZ-NOUS



06.66.96.83.95
06.07.82.43.97



copassconseil@gmail.com



<https://copassconseil.com/>



Les objectifs du bilan de compétences

- Identifier ses attentes motivations, besoins spécifiques
- Analyser ses contraintes personnelles et professionnelles
- Définir un cadre d'accompagnement personnalisé
- Analyser ses compétences, motivations et aptitudes professionnelles
- Clarifier ses centre d'intérêt
- Explorer des métiers et secteurs alignés avec son profil
- Elaborer un projet aligné avec son profil et envisager différentes alternatives
- Réaliser un plan d'action à court, moyen, et long terme
- Faire une synthèse et confirmer son projet

Public concerné par le bilan de compétences:

Le bilan de compétences s'adresse à tout public et s'inscrit dans un démarche volontaire. Il est accessible aux personnes en situation de handicap.

Référent handicap au sein de COPASS Conseil: Vincent COLLOMB

Prérequis pour réaliser un bilan de compétences:

Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire, il s'agit d'une démarche volontaire.

Durée et tarifs:

La durée du bilan de compétences est de 20 heures (10 heures d'entretiens et 10 heures de recherches personnelles)

Offre 20h (10h face à face + 10h travail perso) via CPF : 1 590 euros

Offre 20h (10h face à face + 10h travail perso) via autofinancement : 1 390 euros

Les différentes modalités de financement du bilan de compétences

Plusieurs financements sont possibles :

- Le bilan de compétences est éligible au Compte personnel de formation.- Pour vous connecter à votre compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>
- Le Bilan de compétences peut être financé par le Plan de formation de l'entreprise. Dans ce cas, le Bilan est souvent à l'initiative de l'employeur qui propose au salarié de faire un Bilan. Le salarié n'est pas dans l'obligation d'accepter et les conclusions du Bilan ne sont pas communiquées à l'employeur.
- Le financement via l'Aide individuelle à la formation (AIF-Pôle Emploi) : les demandeurs d'emploi ont le droit de solliciter Pôle emploi pour le financement de leur bilan de compétences
- Le financement par votre opérateur de compétences (OPCO) <https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr>
- Enfin, que vous soyez salarié ou demandeur d'emploi, vous pouvez financer le Bilan de compétences par vos propres moyens.

CONTACTEZ-NOUS



06.66.96.83.95
06.07.82.43.97



copassconseil@gmail.com



<https://copassconseil.com/>



Délais d'accès

Entretien préalable/ réunion de cadrage

A noter qu'entre la date d'inscription sur votre compte CPF et le début du Bilan, il peut s'écouler un délai compris entre 7 et 15 jours suivant l'accord de prise en charge.

Différentes phases du bilan

Phase préalable: Entretien gratuit et sans engagement afin de faire connaissance et d'échanger sur les raisons qui vous conduisent à entreprendre la démarche. Présentation de la méthodologie et des outils utilisés. Après un délai de réflexion et si vous le souhaitez, mise en place de votre dossier de demande de prise en charge. Le bilan ne pourra commencer qu'après le montage et l'acceptation du dossier de financement. Le bilan ne peut être réalisé qu'avec votre consentement.

Phase préliminaire : pour définir vos besoins, et vous présenter les méthodes et techniques utilisées lors de l'évaluation.

Phase d'investigation : pour analyser vos motivations, identifier vos compétences et déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle.

Phase de conclusion : pour établir un projet professionnel réaliste et prévoir les étapes de sa mise en œuvre.

Phase de suivi : Entretien de suivi 6 mois après la fin du bilan afin de faire le point sur la réalisation du projet et apporter des actions correctives, si nécessaire.

Disponibilité de COPASS Conseil à l'issue du bilan de compétences jusqu'à 6 mois.

Cadre légal et réglementaire

Le Bilan de Compétences répond aux dispositions de la loi du 05.09.2018 - relative à la liberté de choisir son avenir professionnel - et aux articles R6313-4 à R6313-7 du Code du Travail : <http://www.travail-emploi.gouv.fr>.

Il s'agit d'une démarche individuelle, qui permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ou une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE). Il n'y a pas de pré-requis pour réaliser un Bilan de Compétences.

Ce dernier est mis en œuvre par des professionnels qualifiés qui sont tenus de respecter diverses obligations (confidentialité, consentement du bénéficiaire, et neutralité).

CONTACTEZ-NOUS



06.66.96.83.95
06.07.82.43.97



copassconseil@gmail.com



<https://copassconseil.com/>



Déontologie

En tant que centre de bilan de compétences COPASS Conseil respecte les règles suivantes :

- Consentement : le bilan de compétences ne peut se réaliser qu'avec le consentement du bénéficiaire. Le prestataire est donc tenu de s'assurer du volontariat du bénéficiaire.
- Respect du secret professionnel, confidentialité de tous les échanges.
- Respect de la vie privée.
- Pas de communication des résultats à un tiers sauf accord express du bénéficiaire.
- Destruction des documents à l'issue du bilan sauf exception prévue par la législation.
- Neutralité : le consultant en bilan de compétences s'appuie sur des éléments mesurables et des outils validés par la communauté scientifique. Il adopte une posture de neutralité qui lui permet d'éviter les biais d'évaluations subjectives

Méthodes mobilisées

Les entretiens se déroulent en face à face ou en visio-conférence.

Dans le cadre d'une relation de confiance accrue, les entretiens sont basés sur l'écoute, nous vous guidons dans votre réflexion et vous encourageons au travers de questionnements. Nous vous proposons d'analyser de façon approfondie votre parcours professionnel, vos compétences (savoirs, savoirs faire et savoirs être), vos compétences transférables, vos motivations et vos valeurs professionnelles.

Différents outils (quiz, tests, formulaires...) sont utilisés pour étayer votre introspection et avoir une base d'échange au service d'une meilleure connaissance de soi et de votre évolution vers un projet qui vous corresponde.

Des exercices vous seront parfois proposés entre les séances pour vous impliquer dans la démarche et des ressources bibliques pourront également vous être prêtées. Ainsi vous êtes acteur de votre évolution et nous restons en tant que ressource à votre disposition en cas de besoins. Une fois votre projet professionnel affiné, vous pourrez envisager une enquête terrain ou une immersion professionnelle. Cela vous permettra de confirmer (ou non) votre projet avant de vous lancer dans un plan d'action vers une vie professionnelle épanouissante en cohérence avec aspirations et centre d'intérêts.

CONTACTEZ-NOUS



06.66.96.83.95
06.07.82.43.97



copassconseil@gmail.com



<https://copassconseil.com/>



Modalités d'évaluation et de suivi

- En début de bilan de compétences : Evaluation et analyse de vos besoins et de vos attentes spécifiques lors de la phase préliminaire. Élaboration d'un programme personnalisé.
- En cours de bilan de compétences : Mise en place de points réguliers à chaque début et fin de séance.
- A l'issue du bilan de compétences : Un questionnaire de satisfaction à chaud vous est remis afin de recueillir vos avis et commentaires.
- 6 mois après la fin du bilan de compétences : Un questionnaire de suivi vous sera adressé afin d'échanger sur l'état d'avancement de votre projet.

Accueil de personnes en situation de handicap

Les bilans de compétences proposés par COPASS Conseil sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Référent handicap au sein de COPASS Conseil: Vincent COLLOMB

Parcours Handicap : <http://www.monparcourshandicap.gouv.fr> vous informe de manière officielle et vous accompagne dans votre quotidien.

Document actualisé le 08/07/2025

CONTACTEZ-NOUS



06.66.96.83.95
06.07.82.43.97



copassconseil@gmail.com



<https://copassconseil.com/>